SUP biotech PARIS

TAXE D'APPRENTISSAGE 2014

MODE D'EMPLOI

La taxe d'apprentissage est une taxe créée en 1925, obligatoire pour toutes les entreprises, qui a pour objet le financement des formations initiales délivrées par des établissements d'enseignement technique et technologique.

Attention Respectez les règles pour savoir où va votre versement

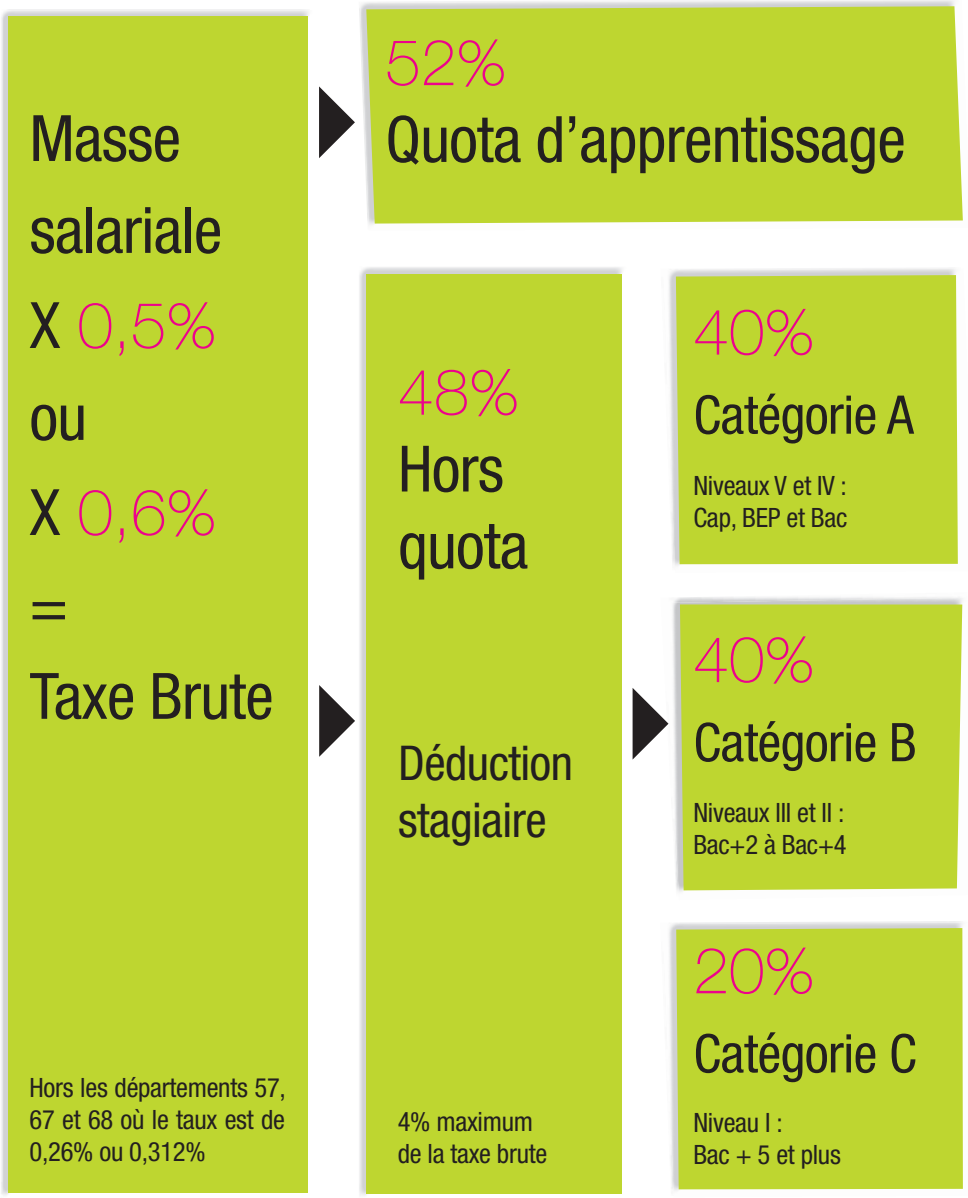

La taxe d'apprentissage est divisée en deux classes, le Quota (52%), réservé au financement des formations en apprentissage et le Hors-Quota (48%) qui peut être affecté à une ou plusieurs écoles habilitées à le percevoir en fonction de leur agrément. Le Hors-Quota se ventile en 3 catégories A, B et C (connus précédemment sous les noms « ouvriers qualifiés » « cadres moyens » et « cadres supérieurs »). Sup'Biotech est habilitée en catégorie C (et peut également percevoir la catégorie B par la règle du cumul).

Exemple : pour une entreprise dont la masse salariale s'élève à 800 000 € en 2013, le montant de taxe d'apprentissage à payer en 2014 s'élèvera à 4 000 € (taxe brute) qui se répartiront en 2 080 € (quota) (dont 1 200 € peuvent être versés au CFA SACEF, partenaire de l'ESME Sudria, membre de IONIS Education Group) pour l'apprentissage, et 1 920 € (hors quota).

Sur ces 1 920 €, Sup'Biotech est habilitée à en percevoir 384 € (20% au titre de la catégorie C) et 768 € (40% au titre de la catégorie B par la règle du cumul).

Depuis le 18 janvier 2005 et suite à la modification des articles L118-2-1 et L188-2-4 du code du Travail, le versement de la Taxe d'Apprentissage doit être effectué par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), comme les CCI, le SYNTEC ou le PEMEP.

Nous attirons votre attention sur la précision nécessaire lorsque vous remplissez leurs documents. En effet, chaque année, des entreprises nous indiquent qu'elles ont souhaité verser toute la partie disponible à Sup'Biotech mais en oubliant de préciser qu'elles veulent faire jouer la règle du cumul (qui permet de verser dans la catégorie C et la catégorie immédiatement adjacente – B dans notre cas).

Dans ce cas les organismes ne reversent alors que ce qu'ils ont l'obligation de faire (20% au lieu de 60).

Date limite de versement 28 février 2014.

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Ce bordereau est à adresser à **Sup'Biotech 66 rue Guy Môquet 94800 Villejuif**

Ce bordereau nous sera utile pour connaître exactement le montant de vos versements et vérifier qu'ils nous sont bien parvenus

Raison sociale de l'entreprise _____

Adresse complète _____
_____
_____

Tél. _____
Fax _____
Mail _____

Versement demandé par Mme ou M. _____

Montant versé au titre de la taxe d'apprentissage

Montant versé au CFA SACEF pour l'ESME Sudria* _____

Personne en charge de la T.A. dans votre entreprise _____

*Sup'Biotech ne récupère pas la partie quota mais vous pouvez en faire bénéficier une autre école du groupe, l'ESME Sudria, école d'ingénieurs généralistes

Montant hors quota versé au titre de la catégorie C et B (par cumul) _____

Nom de l'Organisme Collecteur _____

contact : **Arnaud Kervarec - 01 80 51 71 09 - relationsentreprises@supbiotech.fr**

Nous vous remercions par avance de nous en prévenir sitôt le versement effectué

SUP biotech PARIS

Service Relations Entreprises

Arnaud Kervarec
01 80 51 71 09 ou 06 67 66 66 25
relationsentreprises@supbiotech.fr

Cette école est membre de IONIS EDUCATION GROUP

Créé il y a plus de 30 ans par Marc Sellam, le Groupe IONIS est aujourd'hui le premier groupe de l'enseignement supérieur privé en France. Les 19 écoles et entités* du Groupe rassemblent près de 19 000 étudiants et 62 000 anciens en commerce, informatique, aéronautique, énergie, transport, biologie, gestion, finance, marketing, communication et création. Le Groupe IONIS s'est donné pour vocation de former la nouvelle intelligence des entreprises. Une forte ouverture à l'international, une grande sensibilité à l'innovation, à l'esprit d'entreprendre, une véritable « culture de l'adaptabilité et du changement » sont les principales valeurs enseignées aux futurs diplômés des écoles de IONIS Education Group, qui deviendront des acteurs clés de l'économie de demain.

* ISG, ISEG Business & Finance School, ISEG Marketing & Communication School, ISTH, ICS Bégué, ISEFAC Bachelor, EPITA ,ESME Sudria, IPSA, Epitech, Sup'Biotech, e-artsup, Ionis-STM, SUP'Internet, ISEFAC Alternance, ETNA, IONIS Tutoring, Math Secours, IONIS Executive Learning.

www.ionis-group.com

Sup'Biotech - 66 rue Guy Môquet - 94800 Villejuif

www.supbiotech.fr